



CAP N°1

ATTACHES

TITULAIRES

Joëlle GANDELIN-PARIS (NC - DSF)
Dominique ROLLAND (NC - DTEFP)
Maureen WONGSOWIKROMO (NC - DAJ)
Laurence DEPOND (UNC)

SUPLÉANTS

Audrey COLARD (VR - DGE)
Sandrine PAPON (PSUD - DAJI)
Jean-Baptiste FRIAT (PSUD - DPASS)
Carmen GILLES (Commune de Pouembout)

CAP N°2

RÉDACTEURS

TITULAIRES

Nima ABDILLAHI (CHT)
Christophe OLLIVIER (NC - DTEFP)
Filomena MOLEANA (NC - DBAF)
Paméla SIDOEN (NC - DBAF)

SUPLÉANTS

Michael CREPIN (CHT)
Varinka, Kim-Ly BERNUT (CHT)
Christophe ROUX (NC - DAPM)
Chrystelle DI MATTEO (NC - DINUM)

CAP N°3

ADJOINTS ADMINISTRATIFS

TITULAIRES

Cédric CHENEVIER (PSUD - DAJI)
Laura GHANOTAKIS (OPT)
Stéphanie TOEMINO (NC - DAJ)
Katheleen CHEVALIER (VR - DGE)

SUPLÉANTS

Sergina TEREOPA (VR - DGE)
Tereva QUENNEVILLE (NC - DAJ)
Yvette POADJIDJILIE (PNORD - DEE)
Marguerite REED (VR - DGE)



ÉLECTIONS CAP



Vote par correspondance :

Du 06 mai au
14 juin 2024 - 12h00

Vote physique :

13 juin 8h-15h
14 juin 8h-12h



N'oubliez pas de voter !



Les valeurs et l'engagement des élus UT CFE-CGC NC :

C'est avant tout, une présence active aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) et une étude particulière des dossiers de tous les agents avant chaque CAP.

Des représentants du personnel qui avec les permanents de l'UT CFE-CGC NC :

- **Défendent en toute équité** les intérêts des agents (titularisation, avancement, promotion au choix, aptitude...);
- Communiquent auprès des agents sur les grandes étapes de leur carrière (avancements, promotions au choix, examens professionnels...) et sur les grands dossiers (refontes statutaires...);
- **Veillent au respect des règles** de recrutement dans la fonction publique ;
- **Répondent** aux questions des différents agents ;
- Assistent les agents auprès des employeurs (difficultés, convocations...);
- Participent aux travaux et sont **force de proposition** ;
- **Contribuent au dialogue social** dans toutes les réunions institutionnelles.

Durant la précédente mandature, les élus et les représentants de l'UT CFE-CGC NC ont œuvré entre autres pour :

- **Préserver les emplois et maintenir la rémunération** de tous les agents de la fonction publique lors des confinements durant la période COVID ;
- **Mettre en place le télétravail** de manière effective ;
- **Créer le dispositif de rupture conventionnelle** dans la fonction publique ;
- **Obtenir une partie de la revalorisation du point d'indice.**

Bilan 2019-2023

- **Participation active aux réunions avec les différents employeurs et autres institutions avec :**
 - La mise en place des CTP pour tous les employeurs publics ;
 - La fusion des statuts des fonctions publiques territoriale et communale ;
- **Création d'un congé de paternité** dans la fonction publique ;
- **Mise en œuvre de dispositions pour la qualité de vie au travail** : généralisation du télétravail, horaires aménagés, test dans certaines directions de la semaine des 4 jours ;
- **Analyse et défense de tous les dossiers des promouvables** à l'avancement (Étude et présentation des dossiers non transmis par l'employeur) ;
- **Instauration des critères de promotion au choix et suppression des quotas** ;
- **Mise en place du recrutement sur titre pour les métiers pénuriques** : juriste, comptable...
- **Élargissement du cumul d'activité** ;
- **Changement de corps : nomination à titre précaire raccourci à 1 an avec reprise de l'ancienneté acquise dans le corps d'origine** ;
- **Suppression à venir du plafond annuel de ressources afin que les foyers ayant un enfant porteur d'un handicap puissent bénéficier du complément familial sans condition de ressources .**

Pour cette nouvelle mandature, l'UT CFE-CGC NC s'engage à :

- Améliorer et **moderniser le fonctionnement des CAP** (règlement intérieur, réunion par visio-conférence, valorisation du rôle de l'élu) ;
- **Poursuivre le combat pour la revalorisation du point d'indice** ;
- Participer activement à la **pérennité de la Caisse Locale de Retraite** par des mesures efficaces non radicales ;
- **Rajouter un échelon supplémentaire** dans toutes les grilles au vu du décalage de l'âge légal de départ à la retraite ;
- Poursuivre le suivi dans la fonction publique de la **mise en œuvre des mesures d'intégration** sur les postes permanents de la fonction publique et de son attractivité afin d'attirer de nouveaux fonctionnaires.

Objectifs 2024 -2028

- **Être un véritable relais** entre l'agent et l'administration ;
- **Être disponible** pour les agents afin d'évoquer leur situation avant les CAP ;
- **Accompagner les agents** nécessitant un reclassement ou une mobilité en cas d'inaptitude ;
- **Guider les agents** dans leur souhait de changement et soutenir les demandes de mobilité ;
- **Ajuster les critères** de sélection pour les promotions au choix ;
- **Mettre en place un dispositif spécifique à la reconversion professionnelle** (hors disponibilité) ;
- **Moderniser le système de l'EAE** comme outil d'évolution et de valorisation de l'agent ;
- **Prendre en compte la pénibilité et les contraintes inhérentes à certains métiers** ;
- **Demander la mise en œuvre auprès de chaque employeur de la réglementation instaurant les tickets repas** (dans le cadre des CTP).

"Toujours motivés pour mieux vous accompagner, votez UT CFE CGC !"

